Le Sud-Ouest
Montréal

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de résolution CA24 220308 adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003)

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de résolution CA24 220308 visant à autoriser, sur une façade, un escalier tournant en plusieurs parties situé au 2236-2236A, rue Saint-Antoine Ouest (lot 4 142 141 du cadastre du Québec) (dossier 1248678014) :

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire du 11 novembre 2024, le projet de résolution indiqué ci-dessus et tiendra une assemblée publique de consultation le **26 novembre 2024, à 18 h,** à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2e étage, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

Ce projet de résolution vise à autoriser, sur une façade, un escalier tournant en plusieurs parties situé au 2236-2236A, rue Saint-Antoine Ouest (lot 4 142 141 du cadastre du Québec), selon les autorisations et exigences énoncées, et ce, malgré l'article 29.1 (escalier extérieur tournant desservant un niveau situé à au plus un étage au-dessus du premier étage) du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018).

Le territoire concerné par ce projet particulier comprend la zone visée 0315 ainsi que les zones contiguës 0290, 0304, 0307, 0309, 0310, 0313, 0318, 0324, 0326, 0330, 0332, 0335 situées sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, tel qu'illustré ci-dessous :

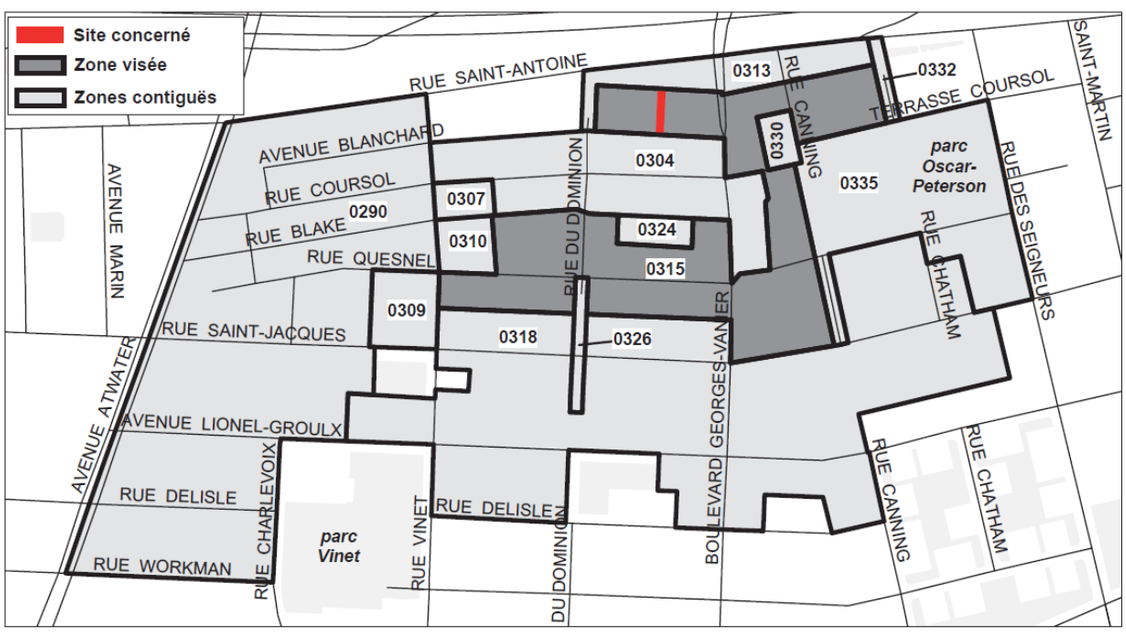

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par ce dernier, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution ne contient pas de disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution de même que le plan des zones concernées sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Le sommaire décisionnel est accessible sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse montreal.ca/articles/consultations-publiques .

FAIT à Montréal, le 18 novembre 2024.

Le secrétaire d'arrondissement,
Daphné Claude